

## SOMMAIRE

**Introduction****1. La connaissance est un moteur de croissance économique...**

1.1. Du tangible à l'immatériel : vers l'économie de la connaissance

1.2. Spécificités et importance de la connaissance en tant que bien économique

**2. ... qui repose sur la production de capitaux immatériels**

2.1. Production et gestion des connaissances

2.2. Économie de la connaissance, enjeu sociétal pour la commune

**Conclusion**

## RÉFÉRENCES

Amable, B. & Askenazy, P. (2002). *Introduction à l'économie de la connaissance*. Contribution pour le rapport UNESCO « Construire des sociétés du savoir ». Consultable en ligne au 04/04/17 : <[www.ecolabs.org/IMG/pdf/unesco\\_20final.pdf](http://www.ecolabs.org/IMG/pdf/unesco_20final.pdf)>.

Bouchez, J.-P. (2014). Autour de « l'économie du savoir » : ses composantes, ses dynamiques et ses enjeux. In *Savoirs* 2014/1(34), 9-45. DOI : [10.3917/savo.034.0009](https://doi.org/10.3917/savo.034.0009).

Commissariat général du Plan. (2002). *La France dans l'économie du savoir : pour une dynamique collective*. Paris : La Documentation française. Consultable en ligne au 05/04/17 : <[www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000577/index.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000577/index.shtml)>.

OCDE. (1996). *L'économie fondée sur le savoir*. Paris. Consultable en ligne au 05/04/17 : <[www.oecd.org/fr/sti/sci-tech/leconomiefondeesurlesavoir.htm](http://www.oecd.org/fr/sti/sci-tech/leconomiefondeesurlesavoir.htm)>.

Vincente, J. (2002). *Économie de la connaissance* (cours). Toulouse : Institut d'Études Politiques. Consultable en ligne au 05/04/17 : <[http://fgimello.free.fr/documents/economie\\_connaissance.pdf](http://fgimello.free.fr/documents/economie_connaissance.pdf)>.

## Introduction

Bouchez (2014) considère l'économie de la connaissance comme un nouveau cycle post-industriel. Il s'agirait d'un **basculement du monde industriel, physique, vers un monde technologique, immatériel**. D'après le Commissariat général du Plan (2002), l'entrée dans l'économie de la connaissance serait ainsi **le résultat de l'accroissement du capital immatériel et du progrès technologique**.

Nous présentons, d'une part, les caractéristiques et spécificités de la connaissance en tant que bien économique (1). D'autre part, nous explicitons les processus de production et de gestion qu'elle implique (2). Nous montrons alors que la connaissance a une dimension sociétale significative et qu'elle porte également un enjeu sociétal fort pour la commune.

### 1. La connaissance est un moteur de croissance économique...

#### 1.1. Du tangible à l'immatériel : vers l'économie de la connaissance

D'après Amable et Askenazy (2002) et Bouchez (2014), l'économie de la connaissance s'est développée entre les années 70 et 90. Ces auteurs précisent qu'elle est notamment le résultat du progrès technique et de l'intérêt croissant pour les capitaux immatériels<sup>1</sup>. Pour l'OCDE (1996), Amable et Askenazy (2002), le Commissariat général du Plan (2002), Vincente (2002) et Bouchez (2014), **les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication font ainsi partie intégrante de l'économie de la connaissance**. Bouchez (2014) parle également de nouvelles technologies de l'intellect. Selon l'auteur, elles livrent aux acteurs économiques une pléthore d'instruments du savoir afin d'accompagner leur activité. Pour l'OCDE (1996), **l'économie de la connaissance profite ainsi à une nouvelle forme de croissance, fondée sur la relation entre savoir et technologie**.

L'OCDE (1996) indique que l'économie de la connaissance repose sur la production, la diffusion et l'utilisation du savoir et de l'information. Dans cette perspective, les N.T.I.C. seraient, comme le suggère Bouchez (2014), au centre de cette économie. Amable et Askenazy (2002) expliquent que ces technologies facilitent à la fois le transfert des connaissances à l'intérieur et à l'extérieur des firmes, et la mise en réseau(x) de ces connaissances. À cet effet, Bouchez (2014) ajoute que **les N.T.I.C. contribuent à favoriser le partage des connaissances et l'innovation grâce à l'interactivité promue par le Web 2.0**. Pour exemplifier son propos, l'auteur note que, depuis 2010, la quasi-totalité des sociétés du CAC40 ont mis en place des réseaux sociaux d'entreprise.

---

<sup>1</sup> Amable et Askenazy (2002), Vicente (2002) et l'OCDE (1996) expliquent que les capitaux immatériels ont à voir avec la recherche et le développement, c'est-à-dire la production de savoir et de science. Pour ces auteurs, ils sont aussi liés aux compétences techniques et au capital humain.

*In fine*, comme le souligne l'OCDE (1996), **c'est de la prise de conscience du rôle du savoir et de la technologie dans le développement économique qu'a émergé l'économie de la connaissance.**

## 1.2. Spécificités et importance de la connaissance en tant que bien économique

Le Commissariat général du Plan (2002) et Vicente (2002) montrent que la connaissance est un bien économique particulier, avec une nature de bien public. Ils lui attribuent trois propriétés : propriétés d'incontrôlabilité, de non-rivalité et de cumulativité. D'après Vicente (2002), **la connaissance est un bien difficilement contrôlable et non-rival** car elle engendre des externalités. Ces externalités sont dues aux N.T.I.C. qui permettent une diffusion large. Amable et Askenazy (2002) précisent que **la connaissance est un bien non-rival car elle peut être utilisée par plusieurs individus en même temps et sans détérioration possible**. Vincente (2002) ajoute que **c'est un bien cumulatif car elle n'est pas seulement un bien de consommation, mais aussi de production** : elle permet de produire de nouvelles connaissances. L'auteur annonce qu'en tant que bien de production, elle permet l'activité de recherche et d'innovation. Pour Amable et Askenazy (2002), le Commissariat général du Plan (2002), Bouchez (2014) et lui, cela en fait **un des piliers majeurs de la croissance économique, et donc de la compétitivité des pays**.

L'OCDE (1996) précise que **la production et la diffusion de ce bien nécessite d'investir en faveur de l'acquisition des compétences**. L'acquisition de connaissances est alors un paramètre important qui impacte les individus, les entreprises et les économies nationales. Amable et Askenazy (2002) soulignent aussi l'importance de l'apprentissage pour accumuler les connaissances et en produire de nouvelles. En outre, d'après l'OCDE (1996), **l'apprentissage est essentiel pour profiter de tout le potentiel des N.T.I.C. et assurer la croissance économique à long terme**. Pour le Commissariat général du Plan (2002), cette croissance donne lieu à une compétitivité économique des pays. **Cette compétitivité passe par l'accumulation et l'exploitation de connaissances immatérielles**, plus tard concrétisées sous forme de compétences et/ou d'innovations. De leur côté, Amable et Askenazy (2002) constatent que la production et la diffusion est un **investissement à moindre coût**.

## 2. ... qui repose sur la production de capitaux immatériels

### 2.1. Production et gestion des connaissances

Selon Vincente (2002), **bien que l'acquisition des connaissances soit propre à chaque individu, les processus de production de connaissances, eux, ne sont pas forcément individuels**. L'auteur explique qu'ils sont souvent collectifs. Ils se dérouleraient par le biais d'échanges informels, spontanés, ou encore par le partage d'un savoir-faire. Vincente (2002) parle également de processus formels de coopération et d'apprentissage collectif, dans lesquels on tend à produire une connaissance inexistante jusqu'alors. Pour lui, **l'accroissement du stock de connaissances nécessite de développer les activités de recherche et de développement, un pilier crucial des systèmes nationaux d'innovation**.

**La production de connaissances implique une gestion de ces connaissances.** Pour le Commissariat général du Plan (2002), le principe de la gestion des connaissances repose sur des processus. Ces processus impliquent toute **une série d'interactions entre les savoirs individuels**. Ces savoirs, lorsqu'ils sont combinés, permettent de générer de nouveaux savoirs avec, pour finalité, l'innovation. Le Commissariat général du Plan (2002) précise que la gestion des connaissances concerne des connaissances explicites et les compétences. **Elle oblige également à la mise en œuvre de projets. En ce sens, elle doit nécessairement être organisée autour d'un processus de codification.** Ce processus vise à faciliter sa diffusion et sa manipulation : il fait de la connaissance un message voire une information modifiable. Pour Vincente (2002), **cette codification de la connaissance est un enjeu majeur de l'innovation et du développement économique.**

Selon le Commissariat général du Plan (2002), **la production et la gestion de connaissances repose sur des communautés de pratiques et de travail. Elles tendent vers un processus de création collective qui passe par le partage, l'apprentissage et la promotion d'un savoir-être.** Le Commissariat général du Plan (2002) incite ainsi les organisations à développer les interactions, la coopération et le dialogue social.

## **2.2. Économie de la connaissance, enjeu sociétal pour la commune**

D'après le Commissariat général du Plan (2002), les activités de collecte, de traitement et de diffusion de la connaissance impliquent divers acteurs, internes et externes à la structure dans laquelle ils exercent. **La compétitivité des pays et des territoires repose alors de plus en plus sur le développement de formes de coordination.** Pour le Commissariat général du Plan (2002), la connaissance a ainsi une forte dimension sociétale. Cette dimension est d'autant plus importante que le développement du territoire se fonde désormais beaucoup sur des stratégies d'attraction liées aux centres de recherche et aux activités intensives en main d'œuvre qualifiés et/ou informationnelles.

Bouchez (2014) montre que **l'économie de la connaissance est un enjeu sociétal majeur pour les territoires.** Selon l'auteur, elle est notamment à l'origine d'effets d'agglomération positifs. Ces effets d'agglomération se traduisent par un rapprochement d'acteurs-producteurs en connaissance ou en créativité. **Ils favorisent ainsi la création de nouveaux savoirs et le développement de l'innovation.** Bouchez (2014) précise qu'ils seraient caractérisés par des rendements croissants. **L'économie de la connaissance tendrait finalement à créer et à maintenir une puissante vitalité territoriale.**

## **Conclusion**

D'après Amable et Askenazy (2002) et Bouchez (2014), l'économie de la connaissance apparaît progressivement à partir des années 70. Depuis, le perfectionnement des technologies de l'information et de la communication (TIC) a contribué à sa croissance exponentielle. Pour le Commissariat général du Plan (2002), c'est également la **multiplication des actions de coordination et de coopération qui a favorisé son expansion.**

Fondée sur la production, la gestion et diffusion des connaissances et des savoirs à moindre coût, l'économie de la connaissance est rapidement devenue un **enjeu crucial pour le développement des territoires**. En outre, pour Amable et Askenazy (2002), le Commissariat général du Plan (2002), Vicente (2002) et Bouchez (2014), **l'économie de la connaissance est source d'innovations et donc de compétitivité sociétale**.

Dans cette perspective, **il est essentiel de soutenir, de développer et de promouvoir des activités particulièrement intensives en connaissances**. Ces activités peuvent prendre la forme d'interactions au sein de l'entreprise et/ou entre les entreprises. Elles peuvent également être de nature expressive, comme c'est le cas des activités culturelles et artistiques.

**Mots-clés** — économie de la connaissance ; enjeu sociétal ; innovation ; interactivité ; N.T.I.C. ; progrès technologique.